



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 122640

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de l'obligation de vaccination du BCG. À l'heure où chaque dépense de notre système de santé doit être justifiée tant en efficacité qu'en opportunité, il se pose la question du maintien de l'obligation de vaccination du BCG. Par ailleurs, il semblerait que des chirurgiens étrangers aient démontré la dangerosité des complications vaccinales du BCG et notamment le risque de contracter une ostéite qui peut se déclarer entre six et trente-trois mois après la vaccination. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur une éventuelle suppression de cette obligation de vaccination et si tous les facteurs et conséquences notamment sanitaires de cette vaccination systématique ont bien été évalués.

Texte de la réponse

La vaccination généralisée des enfants avant leur entrée en collectivité permet aujourd'hui d'éviter 800 cas de tuberculose chaque année, dont au moins 16 cas de formes graves (comme les méningites). Ce résultat est obtenu grâce à une couverture vaccinale actuelle à 95 % des enfants de six ans. Depuis la suppression du vaccin Monovax, qui s'administrait au moyen d'une bague par multipuncture, la vaccination contre la tuberculose se pratique désormais par injection intradermique, pratique qui prévaut dans tous les autres pays européens. L'injection intradermique rend effectivement la vaccination, notamment des enfants en bas âge, un peu plus contraignante et comporte un risque plus important de réaction locale cutanée. Le directeur général de la santé a saisi le 18 janvier 2007 le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) afin qu'il lui indique les modalités de mise en oeuvre des nouvelles recommandations issues du travail de la Commission d'audition publique sur la vaccination BCG. Sous la présidence de la Société française de santé publique (SFSP), cette commission, composée de 19 membres d'horizon divers, a émis des recommandations le 18 janvier 2007 en faveur de la suppression de l'obligation vaccinale. Elle préconise de cibler les vaccinations et propose des critères prenant en compte les niveaux de risques d'exposition de la population au bacille de Koch. En Guyane, l'obligation de vaccination serait maintenue. Le CSHPF s'est prononcé favorablement sur les recommandations de la SFSP le 9 mars 2007. Ainsi la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose du ministère chargé de la santé, qui sera publiée au cours du premier semestre 2007, prendra en compte ces nouveaux éléments.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122640

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4043

Réponse publiée le : 19 juin 2007, page 4749